



Le jeudi 25 juin 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 19 juin 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, MM. Eric DESREUMAUX, Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANter-CAULLET (à M. Alain FAUVARQUE), Mme Danièle PETIT (à M. le Maire), M. Claude LAMARCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE)

Absentes excusées : Mmes Martine FOULON, Karine VIENNE épouse DUTOIT, Dong NGUYEN-RODRIGUEZ

Absents : Mme Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Delphine BERNADAT

N° 15-4-11

Ecoles

.....

Réforme des rythmes scolaires

.....

Tarifification des nouveaux ateliers périscolaires

Rapport de Monsieur Patrick Delebarre,
Maire

Lors de sa séance du 13 mars 2013, le Conseil Municipal a été saisi de la réforme des rythmes scolaires, telle que validée par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Cette réforme, applicable de droit à la rentrée scolaire 2013, a fait l'objet d'un report d'application à la rentrée 2014, comme la possibilité en était ouverte par le décret précité. Il avait alors été décidé, malgré leur coût conséquent, de ne pas faire participer les familles financièrement lors de la première année d'application au regard des nécessaires ajustements qui devraient être apportés et de l'inconnu du coût réel d'une telle organisation.

Le comité de pilotage s'est réuni le 30 mars 2015 afin, entre autre, d'établir un bilan financier qui a permis d'estimer le coût de ces ateliers à 163 817 € pour l'année scolaire 2014/2015.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

	Bonduois	Non-Bonduois
1 ^{er} enfant participant aux NAP	72 €	86,50 €
2 ^{ème} enfant participant aux NAP	67 €	81,50 €
A partir du 3 ^{ème} enfant participant aux NAP et suivants	62 €	76,50 €

